Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

#### **INSTRUCTIONS:**

Vous devez remplir ce formulaire de réclamation afin de soumettre une réclamation pour obtenir une indemnisation en argent pour le temps que vous avez passé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant des périodes précisées.

Remplir ce formulaire de réclamation n'est que la première étape du processus de réclamation. Tous les formulaires de réclamation seront examinés par un administrateur nommé par la Cour. Selon les renseignements contenus dans votre formulaire de réclamation et dans vos dossiers datant du moment où vous étiez incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario, vous pourriez avoir droit à une part de l'argent (ce que l'on appelle les dommages-intérêts globaux). Vous pourriez également être admissible à soumettre une réclamation pour obtenir une somme supplémentaire plus tard dans le processus de réclamation.

Une fois que vous avez rempli ce formulaire de réclamation, vous devez l'envoyer (ainsi que toutes les pages supplémentaires, si nécessaires et tel qu'indiqué dans la Section H) à l'administrateur au plus tard le 1 mars 2025. Après cette date, il sera trop tard pour que votre formulaire de réclamation soit examiné.

IMPORTANT! Assurez-vous de vous donner suffisamment de temps avant la date limite pour rassembler vos souvenirs et écrire ce qui s'est passé, et pour recueillir toute autre information dont vous pourriez avoir besoin pour répondre aux questions dans ce formulaire.

Conservez une copie de votre formulaire de réclamation rempli pour vos dossiers.

Veuillez lire attentivement le présent formulaire de réclamation et le remplir au complet. Les sections que vous devez remplir ont été marquées d'un astérisque (\*). Si vous ne remplissez pas au complet le présent formulaire de réclamation et/ou si vous ne le signez pas, votre réclamation pourrait être rejetée.

IMPORTANT Vous pouvez demander de l'aide si vous ne comprenez pas ce formulaire.

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour remplir ce formulaire de réclamation. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire de réclamation ou que vous avez d'autres questions auxquelles l'administrateur ne peut répondre, le cabinet Koskie Minsky LLP peut vous aider (gratuitement).

Vous pouvez communiquer avec Koskie Minsky LLP à <u>ontarioadminsegclassaction@kmlaw.ca</u> ou par téléphone au 1-844-819-8527 (sans frais).

Vous pouvez également appeler l'Administrateur des réclamations ou lui envoyer un courriel pour lui demander de l'aide relativement au présent formulaire de réclamation aux coordonnées suivantes :

Les services d'actions collectives Epiq Canada Inc.

C.P. 507, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5P6

Numéro de téléphone sans frais : 1-888-290-4730 Courriel : info@ontarioadministrativesegregation.ca

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Lisez le formulaire de réclamation au complet avant de le remplir pour déterminer les sections qui s'appliquent à vous, le cas échéant.

#### QUI PEUT SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION?

Vous pouvez soumettre une réclamation si l'une des situations suivantes s'applique à vous :

1) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario<sup>1</sup> pendant **15 jours consécutifs ou plus** ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 août 2021

OU

- 2) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant une période quelconque ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 août 2021; et
- 3) Un médecin vous a diagnostiqué une maladie mentale grave et vous avez signalé ce diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant votre placement en isolement. Vous trouverez une liste complète des troubles admissibles à l'adresse

www.ontarioadministrativesegregation.ca

Remarque : les troubles liés à la consommation d'une substance et les troubles de la personnalité (à l'exception du trouble de la personnalité limite) ne sont *pas* admissibles.

La Cour a décidé que toute personne qui a été placé en isolement préventif entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et le 19 avril 2015 est barrée de poursuivre une réclamation pour cette période de temps, à moins que vous pouvez prouver que vous n'avez pas pu intenter une poursuite avant le 20 avril 2015.

# REMPLISSEZ CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AU PLUS TARD

# LE 1 MARS 2025 POUR RÉCLAMER DE L'ARGENT

### COMMENT SOUMETTRE MON FORMULAIRE DE RÉCLAMATION?

# **RÉCLAMEZ EN LIGNE**

Remplissez le formulaire de réclamation en ligne:

#### Formulaire de réclamation en ligne :

https://www.ontarioadministrativesegregation.ca

# RÉCLAMEZ PAR COURRIEL

Envoyez le formulaire de réclamation par courriel à l'administrateur:

#### Courriel:

<u>info@ontarioadministrativesegregation.</u> <u>ca</u>

# OU PAR COURRIER

Vous pouvez envoyer le formulaire de réclamation par courrier à l'administrateur:

Administrateur de l'action collective concernant l'isolement préventif en Ontario C.P. 507, Succursale B

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le cadre de ces poursuites, un « établissement correctionnel de l'Ontario » est un établissement correctionnel administré par le gouvernement de l'Ontario et ne comprend pas l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent.

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Vous pouvez télécharger une autre

Ottawa (Ontario) K1P 5P6

		<u>le site w</u>	<u>b:</u> www.ontarioadmi		Télécopieur : 1-866-262- 0816  Numéro sans frais : 1-833- 290-4730  Vous pouvez télécharger ur autre copie du formulaire de réclamation sur le site webs:  Site Web: https://www.ontariogministrativesegregation.ca
				<u>(*Indique</u>	les champs obligatoires)
	SECTION A : IN	NFORMAT	TION SUR LE R	ÉCLAMANT*	
Prénom*	Deux	ième prénd	om	Nom de fami	lle *
Pseudonymes ou noms p	récédemment i	utilisés			
Date de naissance (AAAA	-MM-JJ) * :		Numéro du Sys délinquants (O		ation sur le suivi des connaissez] :
	SECTION B:	COORDO	NNÉES DU RÉG	CLAMANT*	
Adresse postale (rue, bo	îte postale le ca	s échéant)			
Ville/village			Province		
Pays			Code postal		
Numéro de téléphone e	n journée		Numéro de téléphone en soir		ée
Adresse courriel (le cas é	echéant) :				

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Êtes-vous act NON	tuellement incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario?
OUI	□ Veuillez indiquer ci-dessous le nom de votre établissement actuel
Nom de l'é	établissement et ablissement et al. de la companyation de la companyat
coordonné	viser l'administrateur <u>IMMEDIATEMENT</u> si vous avez des changements à vos es, ce qui inclus tout changement à votre numéro de téléphone, votre adresse votre adresse postale.
SECTIO	ON C : DESCRIPTION DU OU DES PLACEMENTS EN ISOLEMENT DU RÉCLAMANT*
Dossier méd	ical et soins de santé
	Cochez cette case si vous (ou la personne pour qui vous soumettez la réclamation) souhaitez demander une copie de votre ou vos dossiers médicaux et soins de santé aux établissement(s) correctionnel(s) où vous avez été incarcéré pendant la ou les périodes pertinentes.
Veuillez four	nir des renseignements sur vos diagnostics de santé mentale, le cas échéant :
	Un médecin m'a diagnostiqué une maladie mentale grave admissible et a signalé ce diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant mon placement en isolement <sup>2</sup> .  Diagnostics:  Dates du diagnostic:  Nom du ou des médecins qui ont fait le(s) diagnostic(s):
	Un médecin ne m'a PAS diagnostiqué une maladie mentale admissible ou n'a pas signalé un
	diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant mon placement en isolement.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vous devrez satisfaire aux définitions de groupe officielles décrites dans l'avis détaillé. D'autres conditions préalables s'appliquent également. Les troubles admissibles peuvent inclure la schizophrénie, le trouble de stress post-traumatique, le trouble obsessionnel compulsif, les troubles dépressifs caractérisés, le trouble bipolaire et d'autres. Cependant, les troubles liés à la consommation d'une substance et les troubles de la personnalité (à l'exception du trouble de la personnalité limite) ne sont *pas* admissibles.

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

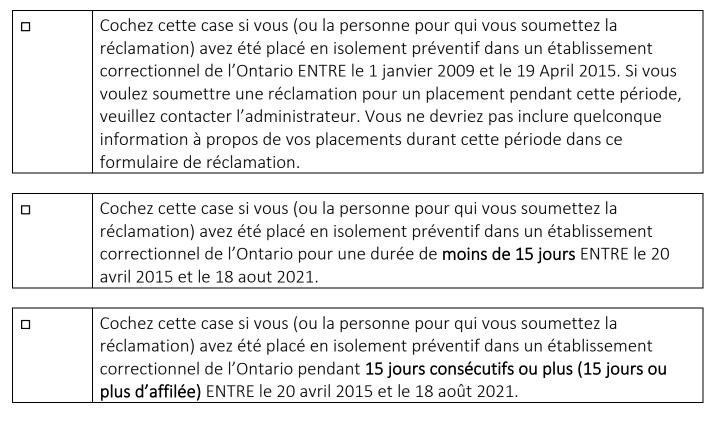
Vous n'avez pas besoin de répondre à cette question immédiatement. Toutefois, la réponse peut avoir une incidence sur votre admissibilité à recevoir une indemnisation. Pour en savoir plus, consultez l'avis détaillé. Vous trouverez une copie de l'avis détaillé à l'adresse suivante : https://www.ontarioadministrativesegregation.ca.

Un professionnel de la santé (un médecin) m'a diagnostiqué un trouble de stress post- traumatique :
Date ou dates du diagnostic :
cases ci-dessous et indiquez les dates si vous avez connu l'un des problèmes de santé suivants t, pendant ou après votre ou vos placements en isolement :
Dépression clinique sévère  Date ou dates des symptômes :
Comportement d'automutilation :  Date ou dates des symptômes :
Aggravation importante de troubles de l'axe I (à l'exclusion des troubles liés à la consommation d'une substance)  Date ou dates des symptômes :
Aggravation importante du trouble de la personnalité limite (TPL)  Date ou dates des symptômes :

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Veuillez répondre aux questions suivantes à propos de votre ou vos placement(s) en isolement préventif.

#### Dates de placement en isolement préventif (sélectionner tous les options applicables)



Sur les pages suivantes, veuillez fournir des renseignements concernant votre ou vos placements en isolement préventif entre le 20 avril 2015 et le 18 août 2021.

Il est important que vous expliquiez chaque placement dont vous vous souvenez le plus précisément possible dans les paragraphes qui suivent. Vous devez décrire chaque placement en isolement préventif, la ou les dates et le ou les lieux de vos placements au mieux de vos capacités, car vous ne pourrez pas ajouter d'autres descriptions des dates et des lieux de vos placements s'il est nécessaire pour un arbitre de déterminer si vous êtes admissible à recevoir une part des dommages-intérêts globaux. Vous pouvez joindre plus de pages à ce formulaire de réclamation si nécessaire.

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

1.	* J'ai été placé en isolement préventif au :						
	(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario)	environ (date)					
	et j'y suis resté pendant environ	<u></u> .					
	Veuillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :						
	•						
2.	J'ai été placé en isolement préventif au :						
	(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)	environ					
	et j'y suis resté pendant environ	·					
	Veuillez décrire votre placement à cet endroit pen	dant cette période :					
		·					
3.	J'ai été placé en isolement préventif au : le	environ					
	(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)	crivitori					
	et j'y suis resté pendant environ	e de jours)					
	Veuillez décrire votre placement à cet endroit pen						

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

		réclamation si vous av	ez déjà soumis la pre	mière version.						
4.	J'ai été placé en is	olement préventif	au:	_						
	(A)	le	(1)	environ						
	(Nom de l'établissement correc et j'y suis resté pe		(date)	•						
			(nombre de jours							
	Veuillez décrire vo	Veuillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :								
				<del></del>						
	Si vous avez plus de o	quatre placements ou	si vous avez k	pesoin de plus d'espace	e pour décrire	votre				
	placement, vous pou	vez joindre plus de pa	ages à ce form	ulaire de réclamation.	•					
	SEC	TION D : RENSEIGN	NEMENTS SU	JR LE PAIEMENT*						
Si votre	réclamation est acce <sub>l</sub>	otée et vous recevez (	de l'argent, l'o	administrateur doit sav	oir où il doit	verser cet				
	S'il vous plait remplir d		-							
réviser	votre	information	de	paiement	plus	tard.				
S'il you	s plait garder cette info	ormation à iour jusqu'	à ce que vous	receviez votre naiemei	nt final					
J II VOU.	s plait garaer cette inje	nmation a jour jusqu	a ce que vous	receviez votre palemer	it jiiidi.					
Si vous	êtes incarcéré dans un	établissement correc	ctionnel de l'O	ntario au moment de r	emplir ce forr	nulaire de				
	ation et vous ne pouve			·						
	olissement correctionne	•		nal sera envoyé et vou	s voulez un au	ıtre mode				
ae paie	ment, s'il vous plait coi	ntactez l'Administrate	Pur.							
Si vous	êtes incarcéré dans un	établissement correc	tionnel de l'Or	ntario lorsaue le paiem	ent final sera (	envové, et				
	e pouvez pas utiliser un			· · ·	•	•				
vous et	envoyer votre paiemei	nt à ce compte Fiducio	aire.							
S'il vou	s plait choisir une des o	options suivantes :								
		l'Administrateur r	m'envoie un	chèque par courrie	er là mon no	ım)				
	•	<del>-</del>	ii elivole uli	cheque par courrie	:i (a illoli ilc	<u> </u>				
	envoye a ra	envoyé à l'adresse suivante :								
	(mon adresse p	ostale <u>)</u>								

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Il est très important que vous mettez à jour votre adresse postale, numéro de téléphone et/ou votre adresse courriel avec l'Administrateur IMMÉDIATEMENT si vous avez des changements.
OU
Je veux que le paiement soit envoyé directement à mon compte de banque, et je veux que l'Administrateur m'envoie un formulaire de dépôt direct à compléter.
Après avoir soumis votre formulaire de dépôt direct à l'Administrateur, il est important que vous mettez à jour l'information de dépôt direct avec l'Administrateur IMMÉDIATEMENT si vous avez des changements.
OU
Je suis l'exécuteur testamentaire de la succession du réclamant décédéet le chèque devrais être payable à la succession et envoyé à l'adresse suivante:
OU
Je suis le Représentant Personnel du Réclamant, qui est une personne qui a une incapacité juridique et le chèque devrait être envoyé à l'adresse suivante:
Note: Vous devez compléter la Section F si vous choisissez cette option de paiement.

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

### SECTION E: REPRÉSENTATION PAR UN AVOCAT\*

La Cour a nommé le cabinet d'avocats Koskie Minsky LLP pour vous représenter, ainsi que les autres membres du groupe, à titre d'« **avocats du groupe** ». Si vous souhaitez être représenté par un autre avocat, vous pouvez en engager un à vos frais.

Vous pouvez communiquer avec Koskie Minsky LLP à ontarioadminsegclassaction@kmlaw.ca ou par téléphone au 1-844-819-8527 (sans frais).

Sélectionnez une (1) des trois (3) options ci-dessous<sup>3</sup> :

- □ Option 1 : Je veux continuer à être représenté par les avocats du groupe.
- □ Option 2 : Je ne veux pas être représenté par les avocats du groupe. Je veux me représenter moimême. Je comprends que les avocats du groupe ne continueront pas à agir pour moi, et qu'il me reviendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ma réclamation.
- □ Option 3 : Je ne veux pas être représenté par les avocats du groupe. J'ai retenu les services d'un autre avocat. Je comprends que les avocats du groupe ne continueront pas à agir pour moi, que mon nouvel avocat sera chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ma réclamation, et que je serai responsable du paiement des honoraires de mon nouvel avocat.

Si vous choisissez l'option 3, veuillez fournir les coordonnées de votre nouvel avocat ci-dessous :

Nom de votre avocat					
Adresse postale (rue, boîte postale le cas échéant)					
Ville/village	Province				
Pays	Code postal				
Numéro de téléphone en journée					
Adresse courriel					

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Si vous ne cochez aucune des cases ci-dessous, il sera présumé que vous voulez continuer à être représenté par les avocats du groupe.

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

# SECTION F : SI VOUS SOUMETTEZ UNE RÉCLAMATION AU NOM D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE OU INCAPABLE

(si vous ne présentez pas une réclamation au nom d'une personne décédée ou inapte ou légalement incapable, vous n'avez pas besoin de remplir cette section)

### A. Membres du groupe décédés

Soumettez-vous	une	réclamation	au	nom	de	la	succession	d'un	membre	du	groupe	qui	est
décédé?													

OUI - NON -

Si vous avez répondu « Oui », vous devez joindre l'un des documents suivants qui vous donne le pouvoir d'agir comme représentant du membre du groupe décédé.

- a) En Ontario:
  - i) une copie du certificat de petite succession, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès); ou
  - li) une copie du certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès).
- b) Si la succession est assujettie à la Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5:
  - i) toute autorisation requise ou accordée en vertu de cette loi et une copie du testament;
- c) À l'extérieur de l'Ontario (sauf une succession assujettie à la Loi sur les Indiens, L.R.C. (1985), ch. I-5) :
  - i) la preuve de l'autorisation d'un tribunal de cette administration, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès).

L'administrateur pourrait vous contacter pour obtenir plus de renseignements.

Prénom du représentant	Nom de famille du représentant
1	
Second prénom du représentant	Base de la représentation
La personne au nom de laquelle vous présentez cette réclamation est-	Si la personne est décédée, veuillez indiquer la date de son décès :
elle décédée?	
elle decedee?	(MM-JJ-AAAA)
OUI  NON	
OUI	
La personne au nom de laquelle vous présentez cette réclamation a-t-	
elle un testament?	
OUI	
ם אוטאו בוטט	

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

B.	Membres du groupe ayant une incapacité juridique ou autrement invalides
Soum	ettez-vous une réclamation pour un membre du groupe qui est inapte ou est légalement
incap	able?
	OUI  NON

Une personne inapte ou légalement incapable est une personne qui est incapable de gérer ses affaires ou de prendre des décisions ou d'avoir des jugements raisonnables sur celles-ci en raison de son incapacité mentale et pour laquelle un représentant personnel a été nommé par la loi pour prendre des décisions.

Si vous avez répondu « OUI » à cette section, vous devez joindre une copie du ou des document(s) qui vous donne(nt) l'autorité d'agir pour la personne inapte ou ayant une incapacité juridique.

J'ai joint une procuration perpétuelle relative aux biens ou un autre document me donnant l'autorisation légale d'agir au nom du réclamant :

OUI NON

Prénom du représentant	Nom de famille du représentant
Second prénom du représentant	Base de la représentation

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

# SECTION G : DÉCLARATION ET CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS DE L'ONTARIO\*

Je reconnais que l'Administrateur est autorisé à me contacter pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ma réclamation.

En remplissant et en soumettant le présent formulaire de réclamation, je reconnais que le gouvernement de l'Ontario est autorisé à fournir à l'administrateur, aux avocats du groupe, à mon avocat, aux avocats de l'Ontario, à l'arbitre affecté à ma réclamation ou à la Cour les renseignements pertinents contenus dans les dossiers et registres du ou des établissements correctionnels de l'Ontario (renseignements sur moi ou sur le réclamant au nom duquel je suis autorisé à soumettre une réclamation).

Sous peine de parjure, je certifie que toutes les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont vraies, correctes et complètes et que les documents ci-joints sont des copies conformes de ce qu'ils prétendent être.

Signature du réclamant	
Nom complet du réclamant en caractères d'imprimerie	 Date
mportant : Si vous êtes un représentant légalement autorisé, vous [	DEVEZ remplir ce qui suit :
Signature du représentant légalement autorisé qui remplit le formu	ulaire
Nom complet du représentant légalement autorisé en caractères d	l'imprimerie Date
Dans le cas où un représentant personnel légalement autorisé de réclamation :  La preuve d'autorisation de soumettre une réclamation figurant à la section F ci-dessus est-elle incluse dans votre demande?	remplit ce formulaire  NON

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 18 avril, 2024 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

### SECTION H: LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ADDITIONELS

Ceci est une liste de vérification des documents additionnels que vous pouvez soumettre. Par contre, seulement certains réclamants devront soumettre des documents additionnels.

Section C – Dates de placement en isolement préventif : Vous pouvez joindre des pages additionnelles à ce formulaire de réclamation pour décrire votre ou vos placement(s) en isolement préventif. (Les pages additionnelles ne sont pas obligatoires).

Section F - Réclamation au nom d'une personne décédée : si vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'un membre du groupe qui est décédé, vous devez aussi soumettre :

- une copie du certificat de petite succession, accompagnée d'une copie du testament; ou
- une copie du certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession, accompagnée d'une copie du testament; ou
- toute autorisation requise ou accordée en vertu de la *Loi sur les Indiens* et une copie du testament; ou
- la preuve de l'autorisation d'un tribunal à l'extérieur de l'Ontario de cette administration, accompagnée d'une copie du testament.

Section F - Réclamation au nom d'un membre du groupe ayant une incapacité juridique ou autrement inapte : si vous soumettez une réclamation pour un membre du groupe qui est inapte ou qui a une incapacité juridique, vous devez aussi soumettre :

- une procuration perpétuelle relative aux biens; ou
- un autre document donnant l'autorisation légale d'agir au nom du réclamant.